

Résultats de l'enquête Mobilité de 2023 menées par le Grand Port Maritime de Marseille auprès des salariés

Sur l'ensemble des salariés (environ 10 000) environ 8% ont répondu.

Il existe une très forte proportion d'autosolisme dans les modes de déplacements (trajets domicile-travail) :

- 92% des salariés se déplacent en autosolisme
- Seulement 3% des salariés pratiquent le covoiturage.

Les salariés seraient prêts à modifier leurs habitudes de déplacements (transports en commun ou covoiturage) à condition d'une offre plus étoffée en termes de lignes de bus et d'horaires.

Pour le covoiturage, la principale réticence pourrait être levée avec une garantie de déplacements en cas de défaillance du covoitureur.

- 27% des salariés sont prêts à basculer vers le covoiturage
- Parmi ces 27%, 67% y seront d'autant plus favorable si une application de covoiturage est proposée par l'employeur

La nouvelle offre de la Métropole Mobilité [lecovoiturage](#) vient compléter les offres existantes par ailleurs sur le territoire.

- Les entreprises disposent de 6 mois gratuits sur le programme de sensibilisation
- Puis peuvent définir leur besoin dans le programme lecovoiturage PRO avec l'opérateur Karos (page individualisée et labélisée, offre fermée/ouverte, reporting, animations, etc.).